

**COMPTE RENDU DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 11 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 juillet, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dûment convoqué s'est réuni à la salle de Conseil à la mairie de Gouex, sous la présidence de M. Jean Pierre MELON, Vice-Président,

Etaient présents : MM. FAUGEROUX, JASPART, BOZIER, DAVIAUD, CHARRIER, MARTIN, FAROUX, PERAULT, BLANCHARD, COLIN, BOIRON, Mme JEAN, MM. ROUSSE, JARRASSIER, BIGEAU, C. VIAUD,

Pouvoirs : M. VIAUD E. à M. BOIRON, M. KRZYZELEWSKI à M. COLIN, M. COMPAIN à M. MELON, Mme LAGRANGE à M. BOZIER, M. FRUCHON à M. DAVIAUD,

Excusés : M. JEANNEAU, GALLET,

Assistaient également : M. MONCEL, Mmes FOUSSEREAU, MARTINEAU

Est désigné secrétaire de séance : M. DAVIAUD

Date de convocation : le 4 juillet 2019	Nombre de délégués en exercice : 24
Date d'affichage : le 17 juillet 2019	Nombre de délégués présents : 17
	Nombre de votants : 22

OUVERTURE DE SEANCE

Le procès-verbal du Bureau Communautaire du 13 juin 2019 a été approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

BC/2019/124 : Vente d'un ensemble immobilier dit « Acropole » sur la commune de Saint Savin

BC/2019/125 : Subvention Office de tourisme : demande de subvention complémentaire

BC/2019/126 : Résidence habitat jeunes (RHJ) Avenue Jean Moulin à Montmorillon – sollicitation subvention EKIDOM

BC/2019/127 : Approbation du contrat de fourniture d'électricité Soregies Idéa avec la SAEML Soregies

BC/2019/128 : Convention de mutualisation de cuves à carburant entre la CCVG et le SDIS 86

BC/2019/129 : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre de Plein Air de Lathus : travaux de mise aux normes et acquisition de matériel à la cuisine d'été sur le site du Peu

BC/2019/130 : Attribution d'une subvention à la MJC Claude Nougaro dans le cadre d'un projet éducatif et culturel

BC/2019/131 : Fonds d'aide aux communes : attribution de subvention à la commune de Millac

BC/2019/132 : Subvention de fonctionnement pour l'Amicale du Personnel

DELIBERATIONS

BC/2019/124 : VENTE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DIT « ACROPOLE » SUR LA COMMUNE DE SAINT SAVIN

Le Vice-Président explique aux membres du Bureau Communautaire que la Collectivité est propriétaire d'un bâtiment de 444 m² utile, divisés en 7 ateliers et cadastré sur la parcelle AC345 de la commune de Saint-Savin, place de la libération.

Les ateliers, d'une superficie de 30 à 80 m², sont chacun équipés de sanitaire, chauffage, climatisation et système d'alarme.

Le bâtiment est vide de tout occupant. En l'absence de demandes et d'une occupation constante et totale, la Présidente propose aux membres du Bureau Communautaire d'engager la mise en vente de l'immobilier.

Le bâtiment nécessite des travaux de réaménagement mais pourrait trouver une nouvelle vocation au centre de Saint-Savin.

Le service des missions domaniales du Pôle Gestion Publique de la DDFIP de la Vienne a été consulté et estime l'ensemble immobilier à 130 000 € avec une marge d'appréciation de 15%.

Le Vice-Président propose de mettre en vente le bien dans différentes agences et auprès de Me COLAS, notaire à Saint-Savin.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- De valider la vente de l'ensemble immobilier cadastré sur la parcelle AC345 de la commune de Saint-Savin dit « Acropole », au prix de 130 000 € avec une marge d'appréciation de 15% ;
- D'autoriser, la Présidente son représentant légal à signer les mandats de vente sans exclusivité et à signer tout document relatif à ce dossier

Il est précisé que la boucherie qui occupait un local à l'Acropole a laissé une dette de 1 363 €.

BC/2019/125 : SUBVENTION OFFICE DE TOURISME : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Le Vice-Président présente aux membres du Conseil Communautaire que l'office de tourisme Sud Vienne Poitou a fait une demande de subvention exceptionnelle de 16 600 € pour une nouvelle action 2019 liée à la promotion touristique du territoire. En effet, l'Etablissement Public Industriel et Commercial a été sollicité par Sport et Collection et la Communauté de communes pour monter un village Tourisme et Terroir lors des quatre jours des 500 ferrari contre le cancer du 30 mai au 2 juin 2019. L'objectif de ce village était de mettre en valeur le territoire Sud Vienne Poitou pour les 25 ans de la manifestation en valorisant les sites touristiques, les artisans et producteurs ainsi que les entreprises du territoire. A cette occasion, l'Office de Tourisme a monté un village de 24 stands d'entreprises et producteurs locaux pour valoriser le savoir-faire du territoire. Le village a pu bénéficier de la visite de plus de

40 000 touristes et l'office de tourisme présent à distribué plus de 500 documentations touristiques.

Le plan de financement se répartit comme suit :

Infrastructures (tentes, stands, aménagement.)	16 500 €
Pot d'accueil pour 4 jours	500 €
Jeu concours tirage au sort	500 €
Partage frais Sport et collection (générateurs, fioul...)	2 000 €
Communication, sacs SVP, magazine de destination, vidéo...	2 600 €
Personnel (3 agents sur place et chef de projet sur 3 mois)	2 500 €
Total	24 600 €

L'Office de Tourisme avait inscrit sur son budget, 10 000 € pour les manifestations (salons du livre, les improbables ...) dont 8 000 € lié à l'action sport et collection. L'augmentation des dépenses vient essentiellement du coût de l'aménagement des stands (dû à un nombre plus important que prévu de producteurs et acteurs touristiques, à un surcoût lié à un terrain en pente nécessitant un aménagement spécifique pour le standiste ainsi que l'impossibilité de se relier au réseau électricité de la Ferme de Boudignoux pour des raisons techniques.

L'office de tourisme sollicite une subvention de 16 600 €, soit la différence entre le budget initial et le budget réalisé.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité (douze abstentions) décide :

- **De refuser** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'EPIC à hauteur de 16 600 €
- Demande à l'EPIC de respecter scrupuleusement les budgets accordés,
- D'autoriser la Présidente ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce dossier

J. FAUGEROUX regrette que cette demande ne soit pas en cohérence avec les prévisions budgétaires.

G. JEAN précise que l'EPIC doit faire un budget avec des dépenses imprévues. Une subvention importante a été attribuée à l'EPIC. Il faut construire le budget en conséquence et s'attacher à avoir des réalisations conformes au budget.

JM. FAROUX indique que c'est un problème entre « Sport et Collection » et la CCVG. La CCVG est quand même propriétaire des lieux.

M. JARRASSIER indique que c'est difficile d'argumenter face aux autres demandes, lorsque les subventions sont refusées.

H. JASPART regrette que cette situation n'ait pas été anticipée.

BC/2019/126 : RESIDENCE HABITAT JEUNES (RHJ) AVENUE JEAN MOULIN A MONTMORILLON – SOLLICITATION SUBVENTION EKIDOM

Le territoire de la communauté de communes est doté à ce jour de 24 logements RHJ (ancienne appellation FJT) : 11 logements à Montmorillon sur 2 sites distincts, 13 logements à L'Isle Jourdain, l'ensemble propriété du bailleur Habitat de la Vienne. Ces logements sont gérés par la MJC de Montmorillon dans le cadre de sa mission d'accompagnement social (la MJC bénéficie d'un agrément préfectoral pour la gestion des FJT).

L'étude réalisée sur le logement des jeunes en 2016/2017 par l'URHAJ (Union Régionale pour l'Habitat des jeunes) dans le cadre de l'AMI centres bourgs a mis en évidence un besoin de logements type RHJ notamment sur Montmorillon et Lussac Les Châteaux, confirmé par le projet de territoire de la CCVG. Le projet de nouvelle RHJ à Montmorillon émane des réflexions engagées dans le cadre de ces travaux d'étude.

Le bailleur HLM EKIDOM, propriétaire du bâtiment localisé 4 avenue Jean Moulin à Montmorillon, étudie la restructuration du bâtiment de 8 logements HLM, en une quinzaine de logements adaptés aux besoins des jeunes, assortis d'équipements spécifiques tels espace de rencontre de vie collective (cuisine salle à manger), buanderie/laverie, espace de bureau. La gestion de la future résidence sera confiée à la MJC de Montmorillon. Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée par le bailleur HLM au bureau d'architectes L'Atelier du Trait afin de définir le projet et le coût d'opération. Cette mission est en cours d'achèvement.

Par courrier en date du 30 avril 2019, EKIDOM sollicite la CCVG pour une participation financière aux travaux d'investissement à hauteur de 35 000 € selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous. La ville de Montmorillon est également sollicitée à hauteur de 35 000 €.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Charge foncière	40 700,00 €	ETAT	60 000,00 €
Coût travaux	533 302,00 €	Région	107 800,00 €
Honoraires	120 707,00 €	Département	84 000,00 €
Divers	4 400,00 €	Europe LEADER	41 000,00 €
		CCVG	35 000,00 €
		Ville de Montmorillon	35 000,00 €
		Prêts	336 309,00 €
TOTAL TTC	699 109,00 €	TOTAL TTC	699 109,00 €

La commission habitat réunie le 10 juillet 2019 a donné un avis favorable.
Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- D'approuver la subvention pour les travaux d'investissement de la Résidence Habitat Jeunes avenue Jean Moulin à Montmorillon à hauteur de 35 000 € présentée par le bailleur HLM EKIDOM.

- D'autoriser la Présidente ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce dossier

M. JARRASSIER précise que le logement pour les jeunes est un réel besoin sur le territoire.

P. MONCEL indique que c'est inscrit dans le projet de territoire. L'accord de la subvention ne veut pas dire que l'opération se fera.

BC/2019/127 : APPROBATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE SOREGIES IDEA AVEC LA SAEML SOREGIES

Le Vice-Président précise que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe dispose de compteurs électriques fournis par Sorégies en tarif bleu (puissance inférieure ou égale à 36 kVa) la liste est présentée en annexe. Les contrats de vente sont actuellement au tarif réglementé (les tarifs en vigueur sont présentés en annexe).

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SORÉGIES IDÉA » de la SAEML SORÉGIES. Et l'opportunité financière qu'elle représente,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le Code de l'Énergie,

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- D'approuver le nouveau contrat de fourniture d'électricité SORÉGIES IDÉA applicable dès réception par SORÉGIES de la notification du contrat signé sur les compteurs fournis par Sorégies en tarif bleu.
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer le nouveau contrat de fourniture d'électricité SORÉGIES IDÉA pour les points de livraison intercommunaux (que ces derniers concernent l'Éclairage Public, comme les bâtiments intercommunaux).

BC/2019/128 : CONVENTION DE MUTUALISATION DE CUVES A CARBURANT ENTRE LA CCVG ET LE SDIS 86

Le Vice-Président expose aux membres du Bureau communautaire que le SDIS 86 souhaite mutualiser les dépôts de carburant à proximité des centres de secours, et aussi ceux des centres de secours pour les collectivités.

A ce titre, le SDIS 86 s'est rapproché de la CCVG pour que le centre de secours de LUSSAC puisse utiliser le dépôt de carburants sur le site technique de LUSSAC-LES-CHATEAUX au 3 avenue de l'Europe.

Cette mutualisation des cuves de carburant permettra en effet, d'assurer la continuité du service public, et d'éviter de longs trajets en temps et en distance, susceptibles de nuire d'une part, à la réactivité des secours et, d'autre part, à l'efficacité des missions d'exploitation de la route.

Le SDIS et la CCVG acceptent de mutualiser leur cuve respective de carburant ; c'est pourquoi, il n'est pas fixé de redevance entre les Parties, l'objectif étant que les approvisionnements auprès du SDIS ou de la CCVG soient équilibrés.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature. Elle est renouvelable annuellement, par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans.

La convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sans avoir à justifier du motif, par lettre recommandée avec accusé de réception, transmise au plus tard deux mois avant la fin de la convention ou deux mois avant l'échéance souhaitée.

Pour rappel, cette convention a déjà fait l'objet d'une délibération en bureau au mois de mars (B2019/38) cependant le SDIS 86 a souhaité apporter des modifications à la convention notamment concernant le fonctionnement du site technique de LUSSAC (borne avec badges).

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- D'approuver la convention de mutualisation de cuves à carburant avec le SDIS pour une durée d'un an, renouvelable annuellement par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans.
- D'autoriser, la Présidente ou son représentant légal à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

BC/2019/129 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE DE PLEIN AIR DE LATHUS : TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET ACQUISITION DE MATERIEL A LA CUISINE D'ETE SUR LE SITE DU PEU

Le Vice-Président indique aux membres du Bureau Communautaire que le Centre de Plein Air de Lathus a sollicité un soutien financier exceptionnel en vue de la réalisation de travaux de mise aux normes et l'acquisition de matériel pour sa cuisine d'été située sur le site du Peu.

En effet, la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP), lors d'une visite sanitaire de cette cuisine, a émis un certain nombre de préconisations concernant la salle de préparation froide.

Cette cuisine est utilisée dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement et durant la période des camps d'été.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de cette opération s'élève à 25 747,60 € TTC. Le Centre de Plein Air de Lathus sollicite une aide exceptionnelle de la CCVG à hauteur de 2 500 euros, soit une participation équivalente à celle de la commune de Lathus Saint-Rémy qui a déjà donné son accord.

	Dépenses			Recettes	%	TTC
	HT	TVA	TTC			
			-	ETAT (DDCS)	5,94	1 500,00
Lumelec (variateur)	989,13	197,83	1 186,96			
Roy Elec (matériaux)	212,87	46,91	259,78	Commune de Lathus	9,90	2 500,00
Rullier (Plaque plâtres-bois charpente)	1 460,58	292,12	1 752,70			
Rullier (Portes)	1 844,98	426,28	2 271,26	Communautés de communes	9,90	2 500,00
SIDER (plomberie, matériaux)	1 034,00	207,11	1 241,11			
Zolpan (cornière, peintures)	535,06	107,01	642,07	CAF	34,84	8 796,30
Zolpan (ultrasolmur)	366,34	73,33	439,67			
Vienne Miroiterie (système coulissant)	1 863,93	373,49	2 237,42	MSA	5,94	1 500,00
			-			
			-	Autofinancement CPA Lathus	33,47	8 451,30
			-			
Main d'œuvre (350 heures)	8 155,00	-	8 155,00			
Sous total aménagement	16 461,89	1 724,08	18 185,97			
Meuble chauffant intérieur	3 200,00	640,00	3 840,00			
Meuble rangement central	1 025,14	205,03	1 230,17			
Etagère mural	84,55	16,91	101,46			
Armoire de rangement	1 203,15	240,63	1 443,78			
Lave main à commande féminine	139,46	27,89	167,35			
Chariot inox	185,25	37,05	222,30			
Sous total matériel/mobilier pro	5 837,55	1 167,51	7 005,06			
Total	22 299,44	3 448,16	25 747,60	Total	100,00	25 247,60

La Commission Enfance/Jeunesse, réunie le 12 juin 2019, a émis un avis favorable à l'unanimité à l'octroi d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 2 500 euros.

Les crédits nécessaires à l'octroi de cette subvention exceptionnelle sont disponibles au BP 2019.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité (une abstention) décide :

- De valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 500 euros au Centre de Plein Air de Lathus pour les travaux de mise aux normes et l'acquisition de matériel pour la cuisine d'été sur le site du Peu ;
- D'autoriser, la Présidente son représentant légal à signer tout document relatif à cette affaire.

BC/2019/130 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MJC CLAUDE NOUGARO DANS LE CADRE D'UN PROJET EDUCATIF ET CULTUREL

Le Vice-Président présente au Bureau Communautaire la demande de subvention de la MJC Claude Nougaro de Montmorillon dans le cadre du projet d'éducation artistique et culturelle « Carte Blanche ».

Ce projet s'appuie sur un travail mené sur l'année scolaire 2018-2019 auprès de 390 jeunes :

- avec plusieurs établissements scolaires du territoire (écoles primaires Saint-Savin et L'Isle-Jourdain, collèges Jules Verne de Buxerolles, Jean Moulin de Montmorillon, Louise Michel de Lussac, lycée LPA Jean-Marie Bouloux de Montmorillon),
- avec les MJC Claude Nougaro de Montmorillon, MJC 21 de Lussac, MJC La Vigne aux moines de Saint-Savin,
- avec l'IME Les Jaumes de Montmorillon,
- et aussi avec l'EHPAD la Résidence d'Or de Montmorillon et le Foyer de Vie Odysée de Montmorillon.

Ce projet s'est décliné sur le thème « sa carte intérieure et la carte extérieure » (interroger son espace, l'appropriation de soi, des autres et du territoire qui nous entoure...) et s'est appuyé sur plusieurs résidences d'artistes au sein des établissements autour des disciplines suivantes : image, son, arts plastiques, lecture, écriture, théâtre, conte, scénographie. Une installation-spectacle, aboutissement du projet, sera proposée dans des lieux culturels.

Le budget prévisionnel et le plan de financement se déclinent comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL		PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Fournitures d'activités	2 630 €	DRAC	14 350 €
Prestations artistiques	20 500 €	RECTORAT	1 000 €
Technique, décors, entrées lieux culturels, communication, transport	10 000 €	REGION	3 000 €
Charges personnels	2 870 €	DEPARTEMENT	3 000 €
		CCVG	3 000 €
		MSA	2 000 €
		CAF	1 000 €
		DRAF RURAT	1 500 €
		Ecoles-collèges-lycées – MJC - Ehpad	7 150 €
	36 000 €		36 000 €

La demande de subvention faite à la CCVG est de 3 000 €.

La Commission patrimoine-culture du 12 novembre 2018 a émis un avis favorable soulignant l'intérêt et la qualité du projet avec un axe fort autour de la culture en direction des jeunes du territoire.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- D'attribuer une subvention de 3 000 € à la MJC Claude Nougaro dans le cadre de son projet éducatif et culturel,
- D'autoriser, la Présidente ou son représentant légal, à signer tout document relatif à ce dossier.

BC/2019/131 : FONDS D'AIDE AUX COMMUNES ; ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNE DE MILLAC

Le Vice-Président rappelle au Bureau Communautaire que la C.C.V.G., conformément à l'article 2 point 3 de ses statuts, peut accorder un fonds de concours à ses communes

adhérentes équivalentes à 10% du montant HT des travaux à réaliser et plafonnés à 10 000 € sur trois années.

Dans le cadre de cette opération, la commune de Millac sollicite une subvention auprès de la CCVG afin de financer les travaux suivants :

Opération	Coût H.T.	Subvention sollicitée	Avis de la Commission
Travaux d'aménagement rue « Chez Francillon »	26 981.50 €	2 698 €	2 698 €
Travaux agrandissement commerce	23 119.11 €	2 312 €	1 040 €

La commission « Finances – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à cette demande.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- d'attribuer à la commune de Millac un fonds de concours de **3 738 €** pour les travaux cités préalablement, et compte tenu du plafonnement de l'enveloppe de 10 000 € sur trois ans,
- de procéder au versement de la subvention au vu d'un état récapitulatif des dépenses signé par le comptable de l'ordonnateur ;
- d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à cette subvention.

BC/2019/132 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'AMICALE DU PERSONNEL

Le Vice-Président expose au Bureau Communautaire que la Présidente de l'Amicale des Personnels de la CCVG a sollicité une subvention de fonctionnement à hauteur de 5 000 €.

Cette association, à vocation d'entraide et de loisirs, rassemble les membres du personnel de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) désireux de partager un projet. Toute personne, en qualité d'actif, titulaire, stagiaire, contractuel ou retraité à temps complet, non complet ou partiel, de l'une ou l'autre de ces collectivités peut adhérer moyennant une cotisation annuelle de 15 €.

L'Amicale compte aujourd'hui 54 adhérents de la CCVG.

L'Amicale souhaite poursuivre les actions initiées et sollicite le soutien des collectivités employeurs pour permettre leur financement.

L'amicale propose les avantages suivants :

- Place de cinémas de Montmorillon et La Trimouille à tarif réduit
- Accès à tarif préférentiel à la piscine de Montmorillon, Saint Savin, l'Isle Jourdain et Goux,
- Accès à tarif préférentiel à la salle de fitness de la piscine de Montmorillon

- Organisation d'un Arbre de Noël : cadeaux et repas de Noël pour les membres de l'amicale et leur famille
- Vente d'huîtres
- Cadeaux lors d'événements particuliers, naissance, PACS, mariage, départ à la retraite...
- Une sortie collective par an

Le budget prévisionnel de l'association pour l'exercice 2019/2020 s'élève à 12 225 € TTC.

La commission « finances/ressources humaines » réunie le 15 mai 2019 a donné un avis favorable pour 5 000 €.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'amicale du personnel CCVG pour 2019,
- De verser la subvention au vu du bilan financier 2019 et du budget prévisionnel 2020 ;
- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette attribution

BC/2019/133 : CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION

Vu l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

Vu la précédente convention de réalisation expirant au 31 décembre 2017

Le Vice-Président rappelle au Bureau Communautaire que la CCVG a signé une convention avec le Centre de Gestion de la Vienne concernant la réalisation des dossiers CNRACL.

Le traitement des dossiers est soumis à une participation financière fixée par nature de dossier et par prestation.

Cette convention est arrivée à terme le 31/12/2017, elle a été renouvelée par un avenant d'une durée de 1 an expirant le 31/12/2018. Le CDG 86 propose de conclure un avenant à cette convention pour la prolonger de 1 an (jusqu'au 31/12/2019).

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- De conclure un avenant à la convention avec le Centre de Gestion 86 pour la réalisation des dossiers CNRACL,
- D'autoriser, la Présidente ou son représentant, à signer la convention qui sera passée avec le Centre de Gestion de la Vienne et tout document s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

Schéma d'accueil des aires d'accueil des gens du voyage 2019.2025

G. JEAN indique que le Département de la Vienne dispose du double de structures d'accueil par rapport à la France. Un nouveau schéma est en cours d'élaboration, il porte sur la sédentarisation et l'insertion des familles.

Des travaux pourraient être réalisés sur l'aire d'accueil de Pressac afin de proposer un terrain d'accueil familiale. La commission pourra se réunir fin août. Une sollicitation est faite auprès du service Bâtiment afin de réaliser plusieurs estimatifs :

- Rénovation de l'aire de Pressac
- Transformation de l'aire de Pressac en aire familiale
- Construction d'une aire familiale sur un autre terrain.

C. DAVIAUD indique qu'il manque des arbres sur les aires d'accueil.

G. JEAN précise que c'est une des nouvelles prescriptions du schéma.

Zone tampon de l'Abbaye de St Savin

G. JEAN précise qu'un rendez-vous aura lieu le 24 juillet à 9h30 dans les locaux de la CCVG à Lussac les Châteaux avec l'association Collectif Anti Eolien de la Vienne (CAEV).

Visite d'entreprises

C. VIAUD indique que certains élus ont visité l'entreprise ETC à Montmorillon qui est en voie de développement ainsi que l'entreprise FAGIDA à Mirebeau. Les gérants de l'entreprise FAGIDA ont également une entreprise sur Lussac les Châteaux. Cette entreprise est aussi en développement avec des projets d'embauche sur notre territoire.

Réhabilitation de la piscine de l'Isle Jourdain

Une visite de la piscine de Civray a eu lieu afin de découvrir le fonctionnement du bassin nordique.

Office de Tourisme

Inauguration des parcours Terra Aventura

Inauguration de l'info trucks (reportage sur FR3)